

Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan à Payerne

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 15 mars 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 2/2026 était composée de Mesdames et Messieurs :

Pereira Gomes Fabio ;
Binggeli Malgorzata ;
Huonder-Berthoud Monica, remplacée par Moughnime Chams ;
Bucher Roland ;
Gilliand Yann ;
Padoan Charlene;
Chevalley Thibaud, confirmé dans ses fonctions de président-rapporteur.

La commission s'est réunie en date du jeudi 26 février 2026 à la salle de la Municipalité. Tous les membres convoqués étaient présents. Madame la Conseillère municipale Monique Picinali et Monsieur Bertrand Sauterel ont également participé à cette séance. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses apportées aux questions des membres de la commission.

Préambule

En 2024, la Municipalité a pris la décision, en accord avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), de séparer le giratoire de l'aménagement de la Place et du PA Général Guisan afin de pouvoir aller de l'avant avec la sécurisation de ce carrefour, indépendamment de l'avancement des autres projets.

L'objectif principal de ce préavis est de permettre à l'Exécutif de réaliser une étude des différentes variantes envisageables pour améliorer la sécurité piétonnière et fluidifier les flux, notamment aux heures de pointe.

Au vu du développement de la Ville durant ces quinze dernières années, depuis l'adoption de cette motion par le Conseil communal, et l'ouverture de la future école professionnelle (EPP) sur le site de la Maladaire, il est urgent d'agir dans ce secteur-clé très fréquenté par tous les modes de transport (piétons, vélos, voitures, camions, bus) afin de proposer une infrastructure qui répondent aux différents enjeux actuels et futurs.

Analyse

En premier lieu, M. Sauterel a détaillé les éléments couverts par les CHF 55'720.95.- mentionnés au point 5 du préavis.

En 2018, la Municipalité dévoilait un plan partiel d'affectation (PPA) pour ce secteur avec un imposant giratoire de forme ovale. Afin de prendre en compte l'évolution des enjeux de mobilité, il a été décidé en juin 2023 de réaliser une étude, dans le cadre du PA Guisan, au sujet spécifiquement de l'emprise du giratoire et de son impact sur la Place Général Guisan. L'objectif de cette étude complémentaire était d'avoir une solution plus compacte, d'une part, et compatible avec le développement d'une mobilité d'avenir, d'autre part. En effet, le giratoire ovale, très orienté voitures, était déjà obsolète d'après les experts et ne répondait pas aux enjeux futurs permettant de partager l'espace convenablement entre trafic véhicules, mobilité douce et sécurisation des piétons.

A cela s'ajoute comme justification, l'évolution importante de la société entre le PA présenté en 2018 et la décision de réaliser une étude complémentaire en 2023 (post-Covid, enjeux climatiques, essor du vélo électrique, etc.).

Il y a lieu de noter que les frais des études devant permettre de réaliser le PA Guisan ont été financés par la Coop. Les mandats d'ingénieurs paysagistes, mobilité et civils pour le montant de CHF 55'720.95 ont, eux, été pris en charge par la Commune en attente du présent.

Deux questions principales sont ressorties des échanges entre commissionnaires.

Premièrement, il a été demandé, au vu des différentes études menées en lien avec le PA Guisan, si la solution d'aménagement pour le giratoire était déjà partiellement établie, auquel cas l'étude complète pourrait sembler disproportionnée.

Mme Picinali a indiqué que, vu les nombreux projets en lien avec la mobilité sur lesquels le service a travaillé depuis deux ans, des pistes se dessinent mais que la solution n'est pas définie à ce jour. De plus, il n'est pas possible d'estimer un coût de réalisation à ce stade.

Elle a ajouté que le fait de « sortir » le giratoire du PA Guisan a été rendu possible par des éléments validés dans d'autres projets comme le futur schéma de circulation en centre-ville, les accroches avec la Grand Rue dorénavant connues dans le cadre du projet de la requalification du centre-ville, la fin de l'étude préliminaire de l'interface de la gare, la réfection de la Route de Grandcour ou encore les nombreux comptages de trafic réalisés sur le giratoire avant et pendant les travaux du CAD. Il est notifié que le cahier des charges de l'étude comprendra tous ces éléments à prendre en compte.

Mme Picinali a également clarifié que ce sont les autres projets qui s'adapteront à l'aménagement qui sera sélectionné pour le giratoire. C'est le cas notamment du PA Guisan dont le porteur de projet a validé que la Route de la Gare restera à son emplacement actuel (contrairement au projet de 2018) d'une part, et, d'autre part, devra prendre en compte le nouveau concept du giratoire.

Deuxièmement, la commission souhaitait connaître les critères de sélection de la future variante retenue. En effet, au vu de la longueur des procédures, il est important que la variante retenue corresponde aux enjeux actuels et futurs de manière claire, transparente et cohérente. A ce stade, ces critères ne sont pas définis précisément.

Il est prévu qu'une pesée d'intérêts soit faite suite à l'étude des différentes variantes prévues en avant-projet. M. Sauterel rappelle que, une fois la variante choisie par la Municipalité, un examen préalable doit être réalisé par les services cantonaux concernés, puis une mise à l'enquête publique. Le Conseil communal sera ensuite sollicité pour un crédit de réalisation.

Aux yeux de la commission et dans le but de s'assurer que le projet soit réalisé dans les meilleurs délais, il est primordial que la variante retenue par la Municipalité soit présentée à une délégation du Conseil communal afin d'éviter autant que possible un retour en arrière dans le projet au moment de la validation du crédit de réalisation.

C'est pourquoi la commission émet le vœu que les différentes variantes et les critères de sélection choisis soient présentés aux membres de la commission mobilité permanente ainsi qu'à la commission ad hoc du présent préavis, ceci avant envoi à l'examen préalable au Canton.

Autres informations techniques en relation avec le préavis 02/2026

Trois des cinq branches du giratoire sont des routes cantonales en traversées de localités (Route de la Gare, Avenue Général-Jomini, Route de Corcelles) et constituent également des itinéraires de convois spéciaux, ce qui nécessite le respect des gabarits imposés pour ce type de routes. De plus, il s'agit également d'itinéraires structurant du réseau cyclable cantonal. Il y a donc des contraintes cantonales à prendre en compte dans le cadre de l'étude.

Un carrefour à feux, envisagé dans le cadre de l'étude 2023-2024, n'est pas compatible avec la contrainte de rebroussement des bus régionaux. La giration des bus et les temps d'attente nécessaires ne sont pas compatibles avec ce type de carrefour.

En ce qui concerne les infrastructures au sous-sol du giratoire (canalisations, etc.), il a été confirmé que les éléments liés à l'assainissement du sous-sol seront intégrés dans le préavis concernant le futur crédit de réalisation. Le présent préavis concerne uniquement l'étude de l'aménagement en surface.

Agencement des travaux dans le temps

La commission a souhaité savoir comment les différents travaux à venir seront organisés dans le temps et dans l'espace afin de minimiser au maximum les nuisances pour les citoyens et visiteurs.

M. Sauterel a indiqué qu'une collaboration étroite a lieu avec le service Infrastructures. L'objectif est d'avoir une vue globale sur tous les projets en cours et à venir afin de les planifier au mieux. La difficulté réside dans la longueur des procédures qui décalent certains projets et peuvent donc avoir un impact sur l'organisation préférentielle.

Le schéma directeur des mobilités permettra d'avoir une projection sur quinze ans des différents aménagements qui seront à réaliser.

Conclusion

La commission salue la volonté de la Municipalité de vouloir améliorer la situation du giratoire Général Guisan en isolant ce projet d'infrastructure du PA Guisan, ce qui permettra de poser une première brique dans ce secteur-clé pour une mobilité sécurisée, fluide et multimodale à Payerne.

Elle réitère dans cette conclusion son vœu que les différentes variantes et les critères de sélection choisis soient présentés aux membres de la commission mobilité permanente ainsi qu'à la commission ad hoc du présent préavis, ceci avant l'envoi à l'examen préalable au Canton.

L'étude décrite dans le préavis est nécessaire pour réaliser une infrastructure qui réponde aux enjeux de sécurité et de mobilité (piétons, vélos, véhicules).

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2026 de la Municipalité du 21 janvier 2026 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : de considérer que la Municipalité a répondu à la motion du 18 mai 2011 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan à Payerne ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 198'000.— pour la réalisation des études relatives au carrefour Général Guisan ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 198'000.— par les fonds disponibles en trésorerie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thibaud Chevalley', with a long horizontal stroke extending to the right.

Thibaud Chevalley, Président-rapporteur